

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail - Démocratie - Paix

PRESIDENCE DU CONSEIL

DES MINISTRES

DECRET N° 75/302 du 21/6/75

portant nomination de Monsieur MAKOSSO Félix
en qualité de Directeur du Projet de Raffinerie
d'HYDRO-CONGO.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES

Vu la Constitution du 24 Juin 1973 ;

Vu la loi n° 45/75 du 15 Mars 1975 instituant un Code du Travail
de la République Populaire du Congo ;

Vu l'ordonnance n°25/73 du 10 Juillet 1973 modifiant l'ordonnance
n° 7/72 du 1er Février 1972 portant statut général des Entreprises d'Etat ;

Vu la loi n°16/67 du 22 Juin 1967 déterminant certaines règles
d'administration et de gestion communes aux Entreprises d'Etat ;

Vu l'ordonnance n°14/73 du 4 Juin 1973 portant création de la
Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétrolière "HYDRO-
CONGO" ;

Vu le décret n°74/258 du 10 Juillet 1974 portant approbation des
statuts de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation Pétro-
lière "HYDRO-CONGO" ;

Vu la loi n°10/74 du 12 Janvier 1974 supprimant sur le Territoire
National de la République Populaire du Congo les activités des sociétés
SHELL, MOBIL, PURFINA, TEXACO, TOTAL OUEST AFRICAIN, DOC, SEPP et
TRANSCOGAZ ;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur MAKOSSO Félix, Agent d'HYDRO-CONGO, est nommé
Directeur du Projet de Raffinerie de la Société Nationale de Recherche
et d'Exploitation Pétrolière "HYDRO-CONGO".

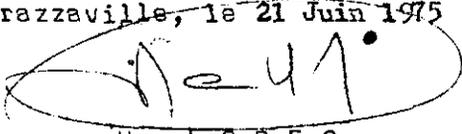
Article 2.- Le présent décret qui prend effet à compter de la date
de prise de service de l'intéressé dans ses nouvelles fonctions, sera
enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo./-

Fait à Brazzaville, le 21 Juin 1975

Par le Premier Ministre,

Le Ministre des Mines et de
l'Energie ;

A. MBOUDDO-NESA.-


H. LOPES.-